

6.9

Information sur les valeurs en  
circulation

---

---

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

#### Groupe NewTech International Inc.

Révoque partiellement l'interdiction 2004-MC-4156 prononcée le 10 décembre 2004 visant les opérations sur les titres de Groupe NewTech International Inc. de façon à permettre à Collette Petit de céder à François Tétreault Gosselin 2 500 actions ordinaires de l'émetteur pour les motifs suivants :

1. François Tétreault Gosselin désire acquérir 2 500 actions ordinaires et il est informé du fait que ces titres ne peuvent être revendus tant que l'interdiction visant les opérations sur ces titres sera en vigueur;
2. la requête de Collette Petit ne porte pas atteinte à la protection des épargnants.

De plus, la directrice principale permet à tout courtier inscrit de fournir ses services, si nécessaire, aux fins d'effectuer ladite opération et permet à l'agent de transfert ou au secrétaire de Groupe NewTech International Inc., d'effectuer toutes les procédures nécessaires pour compléter cette opération.

La levée partielle est prononcée le 2 septembre 2014.

Décision n°: 2014-FIIC-0268

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

#### Royal Host Inc.

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Royal Host Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0259

**Tranzeo Wireless Technologies Inc.**

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Tranzeo Wireless Technologies Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0255

**6.9.5 Divers**

Aucune information.